

1938

“ 70 ans d'énergie...





2008



L y a 70 ans, quelques élus épris de modernité, désireux de rendre les bienfaits de la “fée électricité” accessibles à tout citoyen, créaient le syndicat d’électrification du Calvados, devenu ensuite Syndicat d’électricité et d’équipement collectif du Calvados (le SDEC), pour s’appeler aujourd’hui Syndicat intercommunal d’énergies du Calvados, **le SDEC Energie**. Trois dénominations différentes qui marquent de façon évidente l’évolution des activités exercées par notre syndicat, pour le compte de ses adhérents.

Depuis sept décennies, puisant sa légitimité dans le rôle irremplaçable que jouent les services publics locaux de proximité, tant d’un point de vue économique et social, que du point de vue du développement durable et solidaire des territoires, le SDEC Energie n’a cessé de concourir à une amélioration des outils techniques, financiers, administratifs et juridiques, mis à disposition de ses collectivités adhérentes et aux services de nos concitoyens.

L’adaptabilité de notre syndicat, collectivité organisatrice du service public de l’électricité, lui a permis de traverser **70 ans d’histoire**, sans jamais se démettre de ses obligations de garant de l’intérêt général. Le syndicat a ainsi réussi à s’insérer successivement dans le paysage concurrentiel qui prévalait au moment de la grande loi de 1906 sur l’énergie, puis dans le système d’économie administrée issu de la nationalisation de l’électricité en 1946, avant de bénéficier de l’allègement des tutelles qui a accompagné la décentralisation des années 80, pour retrouver finalement, face aux marchés qui se dessinent aujourd’hui, des préoccupations parfois étonnamment convergentes avec celles des origines.

Henri GIRARD
Président du SDEC Energie

De 1938 à 1984

Le syndicat départemental d'électrification du Calvados

À la fin du XIX^{ème} siècle en pleine période de développement économique, les villes s'éclairent tandis que les villages restent dans l'obscurité. Pour les élus ruraux, il devient vite évident que le marché de l'électrification rurale n'attirera pas spontanément les capitaux privés des entreprises d'électricité. Ils vont engager les communes dans le processus d'électrification. Les zones rurales ne seront pas électrifiées, elles s'électrifient par elles-mêmes.

Pendant toute cette période d'initiation, l'Etat légifère mais évite de s'engager en risque. En échange, **les collectivités locales se voient reconnaître en 1906, le rôle d'autorité concédante.**

Autre révolution pour les communes : sous leur impulsion et celle du Ministère de l'Agriculture, le Front Populaire crée **le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (le FACE), en 1936**, pour "alléger les charges communales d'électrification".

Mais surtout, face aux nombreuses sociétés de distribution privées qui centrent leur développement sur les profits, les communes ressentent le besoin de se regrouper et de mutualiser leurs moyens administratifs et financiers. C'est la naissance, **le 24 juillet 1938, du Syndicat départemental d'électrification du Calvados.**

Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'Etat et les collectivités sont face à une tâche immense de reconstruction, certes, mais aussi d'harmonisation des techniques, d'optimisation du système global électrique français et d'uniformisation des tarifs.



La loi de nationalisation de l'électricité en 1946 n'est donc pas une surprise. Un établissement public est créé, EDF, pour reprendre les quelques 1 200 concessions de distribution qui avaient été accordées à des sociétés privées. Dans le Calvados, EDF se substitue ainsi aux 19 sociétés concessionnaires privés. Le syndicat révisé ses statuts en 1947 confortant son rôle d'organisation du service public de l'électricité. 10 ans après, le syndicat, **par arrêté préfectoral du 31 janvier 1957, obtient l'unification de l'ensemble des tarifs de vente de l'énergie électrique** des concessions du Calvados.

En 1958, les collectivités adhérentes au SDEC lui donnent **délégation pour la maîtrise d'ouvrage** des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Le SDEC achèvera l'électrification des écarts en 1963, c'est-à-dire le maillage complet du réseau électrique dans le Calvados. Chaque foyer du Calvados pourra alors disposer de l'électricité, en tout cas, pour ceux qui n'avaient pas peur de cette avancée technologique. C'était il y a 45 ans seulement !

Dans la société de consommation de l'après-guerre, la demande énergétique croît à mesure que les Français s'équipent en électroménager. Le syndicat réalisera alors **les travaux de changement de tension, de 110 à 220 volts**, sur l'ensemble du réseau rural, doublant ainsi sa capacité.

Ces premières années d'activités du syndicat étaient centrées sur le réseau électrique. Une nouvelle ère allait s'ouvrir **en 1984 avec l'équipement collectif des communes.**

De 1984 à 2002

Le syndicat départemental d'électricité et d'équipement collectif du Calvados

La desserte en électricité est réalisée, alors que de nouveaux besoins s'expriment dans nos campagnes, en écho aux demandes des citoyens. **L'éclairage public** est le plus souvent sollicité. La sécurité est la raison la plus forte et la plus constante. Le syndicat décide alors de **créer un service collectif de l'éclairage public en 1984**.

La signalisation lumineuse suivra le même chemin en 1991. Ces deux nouveaux services ont mis au jour la nécessité d'une utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion de sources lumineuses moins énergivores. Conseiller les communes pour réduire leurs factures d'électricité dans leurs bâtiments, il n'y avait qu'un pas à franchir ! Ce que fera le syndicat **en 1991 avec la création du service Energie**.

Mais surtout, le grand défi des années 90 est sans doute **la négociation du cahier des charges unique de concession avec EDF** et qui venait ainsi se substituer à plus de 200 contrats conclus avant 1933, et qui perduraient encore.

Une modernisation du contrat de concession et surtout l'affirmation du SDEC dans son rôle d'autorité concédante, qui ont donné lieu à des discussions et des négociations serrées avec notre concessionnaire EDF. Une vraie révolution à l'époque mais dont **les enjeux sont toujours d'actualité aujourd'hui** et donnent ainsi au modèle une valeur de référence : la qualité de l'électricité, la protection de l'environnement, la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux et, bien sûr, le contrôle de la bonne exécution des missions dévolues au concessionnaire.



Les années 90, c'est aussi **les premiers chantiers d'effacement coordonnés des réseaux électriques**, d'éclairage et de télécommunications, coordination dont les premières communes à en bénéficier sont Cairon, St Gabriel Brécy et St-Julien-le-Faucon, une avancée remarquable dans la conduite des travaux.

Dans les années 90, après 50 années de service public consacrées à ses collectivités adhérentes, **le syndicat porte un intérêt plus soutenu vers les usagers**, consommateurs d'électricité. Le syndicat dispose d'une manne de connaissances techniques, facile à communiquer aux usagers et à mettre en pratique, pour réduire leurs consommations d'énergies. Dès 1995, le syndicat contribue à la mise en place du **Fonds Solidarité Energie** qui vient en aide aux personnes rencontrant des difficultés pour payer leurs factures.

Cette ouverture du syndicat vers l'utilisateur, la nécessité de maîtriser la demande de l'énergie et la première étape de **l'ouverture des marchés à la concurrence en 2000**, pousse naturellement le SDEC vers le SDEC Energie, syndicat intercommunal d'énergies du Calvados.

Depuis 2002

Le Syndicat d'énergies du Calvados

En 2002, le SDEC décide de modifier ses statuts, véritable "colonne vertébrale", qui doivent lui donner une assise juridique aux priorités qu'il se fixe pour les dix années à venir :

- Maintenir et développer **les relations de proximité avec les adhérents** ;
- **Préserver la compétence** fondatrice et fédératrice du SDEC Energie, l'électricité ;
- **Donner la possibilité au syndicat d'ouvrir son champ d'action**, permettant ainsi de répondre aux besoins innovants des collectivités adhérentes ;
- Enfin, **garantir une assise juridique** au syndicat en s'adaptant aux évolutions législatives et en confirmant l'exercice de ses compétences.

La modification des statuts répond à ces préoccupations et permet ainsi au syndicat de devenir **le SDEC Energie, outil privilégié de proximité, destiné aux collectivités adhérentes et aux usagers des services publics locaux, dans les domaines des énergies, des réseaux et de l'environnement, pour un développement durable et un aménagement solidaire du territoire.**

Vision stratégique, développement durable, aménagement du territoire, recherche d'efficacité, écoute des adhérents et des usagers, proximité : des termes nouveaux entrent dans le vocabulaire courant du syndicat. Un dernier terme le rejoint et nous laisse penser que notre syndicat est certes une collectivité locale, mais avec le souci permanent d'efficacité et de performance : il s'agit bien sûr de **la démarche qualité**. Le SDEC Energie sera en 2002, la première collectivité locale du Calvados à être certifiée ISO 9001. C'est une démarche qui nous fait progresser et nous oblige à l'exigence de réussite.



2005 est une année charnière pour le syndicat, marquée par deux événements majeurs :

- Le syndicat s'installe dans **ses nouveaux locaux** situés à La Folie-Couvrechef. Acteur de la politique énergétique, le syndicat a voulu appliquer à lui-même les principes qu'il met en avant pour les autres. Il a donc conçu son nouveau bâtiment selon une démarche alliant la performance énergétique et les exigences environnementales.
- L'idée d'une **Maison de l'Energie** a fait son chemin avec pour objectif principal de fournir aux élus, aux citoyens-consommateurs et surtout aux scolaires, une information de qualité, neutre et gratuite, sur la maîtrise des consommations d'énergies. Expositions et ateliers, pour les enseignants de la région, la Maison de l'Energie du syndicat s'est imposée comme un espace pédagogique très "éclairant".

Et demain...

Cap sur l'avenir !

Retracer 70 ans d'énergie déployée par les élus et les agents du syndicat, d'hier et d'aujourd'hui, est un exercice difficile, sans oublier des faits qui ont pu sembler marquants pour certains et que nous n'aurions pas évoqué.

Après un demi-siècle sans changement majeur dans le secteur énergétique français, le SDEC Energie se devait d'être vigilant à l'ouverture des marchés à la concurrence. En effet, les collectivités organisatrices du service public de l'énergie sont sûrement un des principaux éléments de stabilité du système, dont nous en mesurons les premiers effets aujourd'hui. Elles disposent de compétence réaffirmées et renforcées, d'une implantation locale forte, d'une expérience sans équivalent. Ces atouts doivent nous permettre de contribuer efficacement à dessiner le paysage énergétique de demain, dans les domaines qui sont les nôtres.

Il faut saluer le travail accompli par les équipes précédentes qui ont fait preuve de détermination et de clairvoyance. Dès sa création, le syndicat est marqué par une activité soutenue et inscrite dans le long terme.

Les enjeux majeurs du syndicat pour l'avenir sont connus :

- **le maintien de la qualité des réseaux** constitue l'enjeu premier. Dans cette nouvelle organisation, des ressources suffisantes à l'entretien et au renouvellement des réseaux d'électricité sont nécessaires. La qualité de l'énergie fournie en dépend.



- Le deuxième enjeu réside en la **protection des consommateurs**. N'oublions pas que l'électricité est un produit de première nécessité. Face à l'ouverture des marchés de l'énergie, nous devons mettre en place des garde-fous et jouer notre rôle de régulateur local. Au travers de la défense des petits consommateurs, il s'agit de maintenir le service public de proximité auquel le SDEC Energie est très attaché.
- Enfin, le dernier enjeu est celui de la **maîtrise de la demande d'énergie**. Les collectivités doivent mener des opérations exemplaires de maîtrise de la demande de l'énergie, et inciter les citoyens-consommateurs à consommer mieux et moins.

Un 70^{ème} anniversaire, ce n'est pas un aboutissement mais une étape. De l'histoire de notre syndicat, nous devons retenir, comme enseignement, la capacité qu'ont les élus, lorsqu'ils travaillent sur des sujets d'intérêt général, à préparer l'avenir.

C'est ce qui doit guider nos travaux, parce que nous souhaitons contribuer à bâtir **un système énergétique durable**, pour les 70 années à venir.



www.sdec-energie.fr

Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados

Esplanade Brillaud de la Laujardière - BP 7 5046 - 14077 CAEN CEDEX 5
Tél 02 31 06 61 61 - Fax 02 31 93 69 48 - direction@sdec-energie.fr